



Date de convocation :	Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Nombre de membres :	Reçu en préfecture le 02/10/2025
En exercice :	Publié le 10 septembre 2025
Présents :	28
Votants :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

Quorum : 15
ID : 072-200078426-20250916-20250916_0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du 16 septembre 2025

Collège général

Le bureau syndical du Pays du Mans a été convoqué le 10 septembre 2025 pour la séance du 16 septembre 2025 à 12h45 qui s'est déroulée en présentiel au siège du Pays du Mans.

Le bureau syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Étaient présents :

Pour le Département : Néant.

Pour LMM : Franck BRETEAU, Patricia CHARTON, Lydia HAMONOU-BOIROU, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALLEUR, Christine POUPINEAU – 6 présents et 12 voix.

Pour 4CPS : Valérie RADOU – 1 présent et 1 voix.

Pour GB : Martial LATIMIER – 1 présent et 1 voix.

Pour OBB : Dominique COVEMAEKER, Sébastien GOUHIER, Nathalie LEROY DUPREY – 3 présents et 6 voix.

Pour SEM : Guy FOURMY, Nicolas ROUANET – 2 présents et 4 voix.

Pour MCS : Éric BOURGE, Véronique CANTIN, David CHOLLET – 3 présents et 6 voix.

Absents excusés :

Pour Département : Dominique LE MENER, Véronique RIVRON.

Pour LMM : Christophe COUNIL, Jacques GOUFFE, Fabienne LAGARDE, Joël LE BOLU, Laurent PARIS.

Pour 4CPS : Stéphane BRUNET, Patrice GUYOMARD.

Pour GB : Chantal BUIN, André PIGNÉ.

Pour OBB : Néant.

Pour SEM : Denis HERRAUX.

Pour MCS : Néant.

Exposé :

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les fonctions de secrétaire à l'assemblée syndicale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Il ajoute que le bureau syndical peut également adjoindre à ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Proposition :

Conformément au CGCT, notamment son article L 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat mixte du Pays du Mans,

Il vous est proposé de désigner :

- Madame Isabelle LEBALLEUR, en qualité de secrétaire de séance,
- Monsieur Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le bureau syndical,

APPROUVE la désignation des secrétaires comme suit :

- Madame Isabelle LEBALLEUR, en qualité de secrétaire de séance,
- Monsieur Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL



Date de convocation :	Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Nombre de membres :	Reçu en préfecture le 02/10/2025
En exercice :	Publié le 10 septembre 2025
Présents :	28
Votants :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

Quorum : 15
ID : 072-200078426-20250916-20250916_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du 16 septembre 2025

Collège général

Le bureau syndical du Pays du Mans a été convoqué le 10 septembre 2025 pour la séance du 16 septembre 2025 à 12h45 qui s'est déroulée en présentiel au siège du Pays du Mans.

Le bureau syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Secrétaires de séance : Madame Isabelle LEBALLEUR et en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Étaient présents :

Pour le Département : Néant.

Pour LMM : Franck BRETEAU, Patricia CHARTON, Lydia HAMONOU-BOIROU, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALLEUR, Christine POUPINEAU – 6 présents et 12 voix.

Pour 4CPS : Valérie RADOU – 1 présent et 1 voix.

Pour GB : Martial LATIMIER – 1 présent et 1 voix.

Pour OBB : Dominique COVEMAERKER, Sébastien GOUHIER, Nathalie LEROY DUPREY – 3 présents et 6 voix.

Pour SEM : Guy FOURMY, Nicolas ROUANET – 2 présents et 4 voix.

Pour MCS : Éric BOURGE, Véronique CANTIN, David CHOLLET – 3 présents et 6 voix.

Absents excusés :

Pour Département : Dominique LE MENER, Véronique RIVRON.

Pour LMM : Christophe COUNIL, Jacques GOUFFE, Fabienne LAGARDE, Joël LE BOLU, Laurent PARIS.

Pour 4CPS : Stéphane BRUNET, Patrice GUYOMARD.

Pour GB : Chantal BUIN, André PIGNÉ.

Pour OBB : Néant.

Pour SEM : Denis HERRAUX.

Pour MCS : Néant.

OBJET : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par la DRAAF pour une subvention liée à l'éducation alimentaire

Vu la délibération n° 20200923_2 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonction à Isabelle LEBALLEUR ;

Isabelle LEBALLEUR, vice-présidente en charge de l'agriculture et de l'alimentation, donne lecture du rapport suivant :

Exposé :

Pour mémoire, le Pays du Mans a été lauréat du Plan Alimentaire Territorial (PAT) en 2023. Ce dernier entend apporter une meilleure réponse aux enjeux alimentaires au niveau local.

Entre 2023 et 2025, le Pays du Mans a engagée différentes actions inscrites dans son programme PAT. Parmi elles :

- L'animation de la Charte Qualité Proximité (Action 4) ;
- Le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des collectivités afin de déployer des jardins partagés et espaces nourriciers dans l'objectif de lutter contre la précarité alimentaire des ménages précaires en milieu rural (action 5 du PAT) ;
- L'intégration d'une approche d'alimentation favorable à la santé et à l'environnement dans la politique d'aménagement des territoires plus intermédiaires (Action 3).

Par ailleurs, depuis le 3 mai dernier, le PAT de Le Mans Métropole a pris fin. Le périmètre métropolitain a donc été intégré au PAT unique du Pays du Mans par accord écrit de la DRAAF, le 22 mai suivant.

Madame la vice-présidente explique que le Pays du Mans dispose de 3 ans pour mettre en œuvre les actions identifiées et inscrites dans son programme d'actions. Elle ajoute que l'éducation à l'alimentation saine et durable a été identifié comme un enjeu important, notamment au travers de l'outil de la Charte Qualité Proximité. Toutefois à ce jour, elle ne fait l'objet d'aucune animation spécifique et particulière auprès des jeunes publics. Dans ce contexte, il semble opportun que le Pays du Mans, en lien avec la Charte Qualité Proximité, obtienne un financement supplémentaire pour la coordination d'animations pédagogiques liées à l'alimentation saine et durable auprès des jeunes publics à travers le dépôt d'une réponse à l'AMI lancé par la DRAAF.

Madame la vice-présidente ajoute que ce financement est plafonné sur la région Pays de la Loire à une enveloppe globale à répartir entre tous les projets, se situant entre 60 000 € et 70 000 €. Le territoire porteur devra s'engager sur la coordination de ces actions sur un minimum d'un an.

Pour finir, elle précise qu'à travers ce dépôt, il est envisagé la bonne continuité de la mise en place des actions en lien avec les partenaires techniques identifiés ainsi que d'autres qui pourront être identifiés selon les besoins.

Proposition :

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer une candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour une subvention liée à l'éducation alimentaire prévue par la DRAAF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents permettant de mener à bien la présente délibération.



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL